



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 21 00031 M01** du **10 OCT. 2023**
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 2-8 RUE DE LA FRATERNITE
 93230 ROMAINVILLE

En vue de la réalisation : Suppression du niveau R-2 et création de places de
 stationnement en surface côté parvis
 Suppression de l'ascenseur entre la courside et le parking
 extérieur
 Suppression de la terrasse sur pilotis au droit du local détente /
 petit déjeuner
 Réduction du local commercial 1 (ancienne brasserie) au profit
 de la résidence étudiante
 Modification du RDC de la résidence étudiante (cages B1-B2)
 et la création d'un local détente / petit déjeuner sur une partie
 de la surface de l'ancienne brasserie
 Suppression d'un logement au droit de la laverie
 Création d'un T1 supplémentaire au RDC de la cage D
 Modification des balcons et des ouvertures
 Coté chemin des Pêcheurs, réduction de quelques baies à 1
 vantail et pose de quelques volets battants

Sur un terrain sis 1 -3 AV DE MELUN
Cadastré AS87, AS88, AS90, AS221, AS262

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **10 OCT. 2023**

Monsieur le Maire,




Philippe GAUDIN